

Commune de BOURG-DES-COMPTES
Séance du Conseil Municipal du mardi 5 avril 2022

PROCES-VERBAL

Le cinq avril deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BOURG-DES-COMPTES, convoqué conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au regard du contexte sanitaire lié à la Covid-19, salle des Fêtes des Noës, route de Laillé, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian LEPRÊTRE, Maire.

Présents : Christian LEPRÊTRE, Yannick LEGOURD, Stéphane ROBERT, Nelly COTTAIS, Yves THILLOU, Charles JOUIN, Sylvie FONTAINE, Laurent MIGOT, Sophie ELUDUT, Valérie DUVAL (partie en cours de séance. Pouvoir à Yves THILLOU), Franck SEROUX, Noël NOURISSON, Gaëlle LE LAN, Jacques LARRAY, Armelle LE MOAL, Caroline HAMON, Alexis ADRIEN, Delphine NORMAND.

Arrivée en cours de séance : Prescillia DREAN.

Absents excusés : Christèle POTTIER, Nathalie BODERE (Pouvoir à Charles JOUIN), Adrien MOREAU (Pouvoir à Noël NOURISSON), Francis LANNUZEL.

Monsieur Noël NOURISSON, Conseiller Municipal, est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance en indiquant que le point concernant la convention avec la société AGRI-BIOENERGIES pour l'aménagement de la voie communale n° 34 est reporté dans l'attente d'éléments complémentaires s'agissant notamment de la rétrocession au Département de la partie de l'ancienne voie communale concernée par les travaux.

Approbation des procès-verbaux des 25 janvier et 22 février 2022

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur le procès-verbal du 25 janvier 2022. Le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune observation et est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal, présents à la séance concernée.

Monsieur le Maire invite ensuite le conseil à se prononcer sur le procès-verbal du 22 février 2022. Le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune observation et est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal, présents à la séance concernée.

Affaires financières

COMPTES DE GESTION 2021

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Budget Commune - Approbation du compte de gestion 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD présente le compte de gestion pour le budget « Commune » lequel, en concordance avec le compte administratif de l'exercice 2021, affiche les résultats suivants :

Exercice 2021	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	2 218 066,29 €	588 195,56 €	2 806 261,85 €
Recettes	2 639 476,91 €	700 680,69 €	3 340 157,60 €
Résultat	421 410,62 €	112 485,13 €	533 895,75 €
	Résultat de clôture 2020	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Fonctionnement	1 269 048,36 €	421 410,62 €	1 690 458,98 €
Investissement	- 118 156,09 €	112 485,13 €	- 5 670,96 €
Total	1 150 892,27 €	533 895,75 €	1 684 788,02 €

Au terme de cette présentation,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2021 pour le budget principal « Commune ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2021 pour le budget principal « Commune » (votants : 20 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 20).

Budget annexe Assainissement - Approbation du compte de gestion 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD présente le compte de gestion pour le budget annexe « Assainissement » lequel en concordance avec le compte administratif 2021, affiche les résultats suivants :

Exercice 2021	Exploitation	Investissement	Total
Dépenses	116 769,63 €	97 647,07 €	214 416,70 €
Recettes	145 226,46 €	117 429,02 €	262 655,48 €
Résultat	28 456,83 €	19 781,95 €	48 238,78 €
	Résultat de clôture 2020	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Exploitation	128 399,44 €	28 456,83 €	156 856,27 €
Investissement	- 23 640,38 €	19 781,95 €	- 3 858,43 €
Total	104 759,06 €	48 238,78 €	152 997,84 €

Au terme de cette présentation,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2021 pour le budget annexe « Assainissement ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2021 pour le budget annexe « Assainissement » (votants : 20 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 20).

Budget annexe Energie photovoltaïque - Approbation du compte de gestion 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD présente le compte de gestion pour le budget annexe « Energie photovoltaïque » lequel en concordance avec le compte administratif 2021, affiche les résultats suivants :

Exercice 2021	Exploitation	Investissement	Total
Dépenses	13 294,36 €	10 500,00 €	23 794,36 €
Recettes	21 714,32 €	11 693,96 €	33 408,28 €
Résultat	8 419,96 €	1 193,96 €	9 613,92 €
	Résultat de clôture 2020	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Exploitation	58 347,28 €	8 419,96 €	66 767,24 €
Investissement	17 425,23 €	1 193,96 €	18 619,19 €
Total	75 772,51 €	9 613,92 €	85 386,43 €

Au terme de cette présentation,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2021 pour le budget annexe « Energie photovoltaïque ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2021 pour le budget annexe « Energie photovoltaïque » (votants : 20 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 20).

Budget annexe Lotissement commercial de la Janaie - Approbation du compte de gestion 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD présente le compte de gestion 2021 pour le budget annexe « Lotissement commercial de la Janaie » lequel en concordance avec le compte administratif 2021, affiche les résultats suivants :

Exercice 2021	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	96 724,69 €	202 831,60 €	299 556,29 €
Recettes	202 831,60 €	96 724,69 €	299 556,29 €
Résultat	106 106,91 €	- 106 106,91 €	- €
	Résultat de clôture 2020	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Fonctionnement	- 30 392,82 €	106 106,91 €	75 714,09 €
Investissement	- 96 724,69 €	- 106 106,91 €	- 202 831,60 €
Total	-127 117,51 €	- €	- 127 117,51 €

Au terme de cette présentation,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2021 pour le budget annexe « Lotissement commercial de la Janaie ».

Madame Armelle LE MOAL, Conseillère Municipale, s'interroge sur les chiffres identiques en dépenses et en recettes.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Pascale JEGO, Directrice Générale des Services.

Madame JEGO explique que ce budget n'a pas enregistré de mouvement en 2021 hormis des opérations d'ordre liées aux stocks qui jouent entre les deux sections en dépenses et recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2021 pour le budget annexe « Lotissement commercial de la Janaie » (votants : 20 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 20).

**Budget annexe « Maison de santé - Acquisition des cellules destinées à la médecine générale » –
Approbation du compte de gestion 2021**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD présente le compte de gestion pour le budget annexe « Maison de santé - Acquisition des cellules destinées à la médecine générale » lequel en concordance avec le compte administratif 2021, affiche les résultats suivants :

Exercice 2021	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	5 300,67 €	26 887,26 €	32 187,93 €
Recettes	24 935,19 €	15 935,13 €	40 870,32 €
Résultat	19 634,52 €	- 10 952,13 €	8 682,39 €
	Résultat de clôture 2020	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Fonctionnement	- €	19 634,52 €	19 634,52 €
Investissement	- 33 693,22 €	- 10 952,13 €	- 44 645,35 €
Total	-33 693,22 €	8 682,39 €	- 25 010,83 €

Au terme de cette présentation,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2021 pour le budget annexe « Maison de santé - Acquisition des cellules destinées à la médecine générale ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2021 pour le budget annexe « Maison de santé - Acquisition des cellules destinées à la médecine générale» (votants : 20 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 20).

Bilan de la formation des élus 2021

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un tableau qui récapitule les actions de formation des Élus financées par la commune doit être annexé au Compte Administratif et doit donner lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2123-12,

Vu le tableau des formations prises en charge par la commune en 2021,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte de ces éléments.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de ces éléments.

Au terme d'un débat sur la formation des Élus, les principes adoptés par délibération en date du 3 novembre 2020, sont rappelés à savoir :

La prise en charge de la formation des élus sera assurée sous réserve :

- de l'agrément des organismes de formation ;
- du dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la commune ;
- de la liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
- de la répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

Les thèmes privilégiés seront notamment :

- Les fondamentaux de l'action publique locale ;
- Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions ;
- Les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits ...).

Enveloppe budgétaire annuelle : 6 000 €.

Madame Armelle LE MOAL, Conseillère Municipale, souhaite savoir quelle est la procédure pour s'inscrire à une formation.

Monsieur le Maire invite les élus intéressés par une formation à contacter en mairie Madame Mélanie TRIQUET, Directrice Générale Adjointe.

Monsieur Alexis ADRIEN, Conseiller Municipal, précise qu'il peut donner aux élus qui le souhaitent une formation pour l'utilisation de SharePoint. Il suffit, pour cela, d'envoyer un mail à Madame Stéphanie BOUCHER sur urbacom@bourqdescomptes.com.

Monsieur Charles JOUIN, Conseiller Municipal, demande si une séance de formation groupée peut être envisagée en mairie. Monsieur ADRIEN indique que cela est possible. Il faudra juste venir avec son matériel.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Madame Prescillia DREAN, Conseillère Municipale, intègre la séance.

Budget Commune - Approbation du compte administratif 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD présente le compte administratif 2021 pour le budget principal « Commune », lequel en concordance avec le compte de gestion 2021, affiche les résultats suivants :

		EXECUTION DU BUDGET	
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 2 218 066,29	G 2 639 476,91
	Section d'investissement	B 588 195,56	H 700 680,69
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 0,00	I 1 269 048,36 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 118 156,09	J (si excédent) 0,00
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 2 924 417,94	= G+H+I+J 4 609 205,96
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 353 297,00	L 260 597,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 353 297,00	= K+L 260 597,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 2 218 066,29	= G+H+K 3 908 525,27
	Section d'investissement	= B+D+F 1 059 648,65	= H+J+L 961 277,69
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 3 277 714,94	= G+H+I+J+K+L 4 869 802,96

Au terme de cette présentation, Monsieur le Maire est invité à se retirer.

Sous la présidence de Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif de l'exercice 2021 pour le budget principal « Commune » (votants : 20 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 20).

Budget Commune - Affectation des résultats

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD expose à l'assemblée que le budget principal « Commune » présente un besoin de financement en section de d'investissement :

Fonctionnement :	
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 :	421 410,62 €
Résultat de fonctionnement 2020 reporté :	1 269 048,36 €
Résultat de fonctionnement de clôture 2021 :	1 690 458,98 €
Investissement :	
Solde d'investissement de l'exercice 2021:	112 485,13 €
Solde d'investissement 2020 reporté :	- 118 156,09 €
Solde d'investissement de clôture 2021 :	- 5 670,96 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2021 :	- 92 700,00 €
Besoin de financement :	- 98 370,96 €

Considérant le résultat de fonctionnement de clôture 2021,

Monsieur le Maire propose d'affecter une somme de 98 370.96 € à l'article 1068 - réserves diverses du budget primitif 2021 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, et d'affecter le solde, soit 1 592 088,02 € en section de fonctionnement du budget primitif 2022 à l'article 002 : excédent antérieur reporté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter l'affectation telle que proposée (votants : 21 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 21).

Budget annexe Assainissement - Approbation du compte administratif 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD présente le compte administratif 2021 pour le budget annexe « Assainissement » lequel en concordance avec le compte de gestion 2021, affiche les résultats suivants :

EXECUTION DU BUDGET						
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	116 769,63	G	145 226,46	G-A 28 456,83
	Section d'investissement	B	97 647,07	H	117 429,02	H-B 19 781,95
		+		+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	128 399,44 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D	23 640,38 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)	
		=		=		
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P=	238 057,08 A+B+C+D	Q=	391 054,92 G+H+I+J	=Q-P 152 997,84
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00	
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00	
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	116 769,63	= G+I+K	273 625,90	156 856,27
	Section d'investissement	= B+D+F	121 287,45	= H+J+L	117 429,02	-3 858,43
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	238 057,08	= G+H+I+J+K+L	391 054,92	152 997,84

Au terme de cette présentation, Monsieur le Maire est invité à se retirer.

Sous la présidence de Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif de l'exercice 2021 pour le budget annexe « Assainissement » (votants : 20 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 20).

Budget annexe Assainissement - Affectation des résultats

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD expose à l'assemblée que le budget annexe « Assainissement » présente un besoin de financement en section de d'investissement :

Exploitation :	
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 :	28 456,83 €
Résultat de fonctionnement 2020 reporté :	128 399,44 €
Résultat de fonctionnement de clôture 2021 :	156 856,27 €
Investissement :	
Solde d'investissement de l'exercice 2021:	19 781,95 €
Solde d'investissement 2020 reporté :	- 23 640,38 €
Solde d'investissement de clôture 2021 :	- 3 858,43 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2021 :	- €
Besoin de financement :	- 3 858,43 €

Considérant le résultat d'exploitation de clôture 2021,

Monsieur le Maire propose d'affecter une somme de **3 858.43 €** à l'article 1068 - réserves diverses du budget primitif 2021 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, et d'affecter le solde, soit **152 997,84 €** en section d'exploitation du budget primitif 2022 à l'article 002 : excédent antérieur reporté.

Madame Armelle LE MOAL, Conseillère Municipale, demande si ce résultat du budget « Assainissement » peut se cumuler avec celui du budget communal.

Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint, précise que le budget « Assainissement » est un peu particulier. Il doit s'équilibrer par les redevances perçues auprès des usagers du service.

Madame LE MOAL demande s'il est possible de revoir les tarifs.

Pour Monsieur LEGOURD, oui lorsque cela est nécessaire. Des travaux doivent être réalisés cette année. L'excédent qui devrait être dégagé en fin d'exercice servira à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter l'affectation telle que proposée (votants : 21 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 21).

Budget annexe Energie photovoltaïque - Approbation du compte administratif 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD présente le compte administratif 2021 pour le budget annexe « Energie photovoltaïque » lequel en concordance avec le compte de gestion 2021, affiche les résultats suivants :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 13 294,36	G 21 714,32	G-A 8 419,96
	Section d'investissement	B 10 500,00	H 11 693,96	H-B 1 193,96

		DEPENSES	RECETTES
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 58 347,28 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 17 425,23 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 23 794,36	Q= G+H+I+J 109 180,79	=Q-P 85 386,43

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 13 294,36	= G+I+K 80 061,60	66 767,24
	Section d'investissement	= B+D+F 10 500,00	= H+J+L 29 119,19	18 619,19
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 23 794,36	= G+H+I+J+K+L 109 180,79	85 386,43

Madame Armelle LE MOAL, Conseillère Municipale, demande si l'excédent dégagé sur le budget « Energie photovoltaïque » pourrait être affecté au financement de travaux en lien avec l'énergie.

Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint, précise qu'une subvention au budget principal est prévue. En cas de réalisation, elle pourrait en effet servir à financer des actions ou des programmes de travaux en lien avec l'énergie comme la réhabilitation de l'éclairage public en led.

Au terme de cette présentation, Monsieur le Maire est invité à se retirer.

Sous la présidence de Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif de l'exercice 2021 pour le budget annexe « Energie photovoltaïque » (votants : 20 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 20).

Budget annexe Lotissement commercial de La Janaie - Approbation du compte administratif 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD présente le compte administratif 2021 pour le budget annexe « Lotissement commercial de La Janaie » lequel en concordance avec le compte de gestion 2021, affiche les résultats suivants :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	96 724,69	G	202 831,60
	Section d'investissement	B	202 831,60	H	96 724,69
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	30 392,82 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	96 724,69 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	426 673,80	= G+H+I+J	299 556,29
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	127 117,51	= G+H+K	202 831,60
	Section d'investissement	= B+D+F	299 556,29	= H+I+L	96 724,69
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	426 673,80	= G+H+I+J+K+L	299 556,29

Au terme de cette présentation, Monsieur le Maire est invité à se retirer.

Sous la présidence de Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif de l'exercice 2021 pour le budget annexe « Lotissement commercial de La Janaie » (votants : 20 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 20).

Budget annexe Lotissement commercial de La Janaie - Affectation des résultats

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD expose à l'assemblée que le budget annexe « Lotissement commercial de la Janaie » présente un besoin de financement en section de d'investissement :

Fonctionnement :	
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 :	106 106,91 €
Résultat de fonctionnement 2020 reporté :	- 30 392,82 €
Résultat de fonctionnement de clôture 2021 :	75 714,09 €
Investissement :	
Solde d'investissement de l'exercice 2021:	- 106 106,91 €
Solde d'investissement 2020 reporté :	- 96 724,69 €
Solde d'investissement de clôture 2021 :	- 202 831,60 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2021 :	- €
Besoin de financement :	- 202 831,60 €

Considérant le résultat de fonctionnement de clôture 2021,
Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2021 soit la somme de **75 714.09 €** à l'article 1068 - réserves diverses du budget primitif 2022 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter l'affectation telle que proposée (votants : 21 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 21).

**Budget annexe « Maison de santé - Acquisition de cellules destinées à la médecine générale » –
Approbation du compte administratif 2021**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD présente le compte administratif 2021 pour le budget annexe « Maison de santé - Acquisition de cellules destinées à la médecine générale » lequel en concordance avec le compte de gestion 2021, affiche les résultats suivants :

EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	5 300,67	G	24 935,19
	Section d'investissement	B	26 887,26	H	15 935,13
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	33 693,22 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	65 881,15	= G+H+I+J	40 870,32
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	5 300,67	= G+I+K	24 935,19
	Section d'investissement	= B+D+F	60 580,48	= H+J+L	15 935,13
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	65 881,15	= G+H+I+J+K+L	40 870,32

Au terme de cette présentation, Monsieur le Maire est invité à se retirer.

Sous la présidence de Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif de l'exercice 2021 pour le budget annexe « Maison de santé - Acquisition de cellules destinées à la médecine générale » (votants : 20 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 20).

Budget annexe « Maison de santé - Acquisition de cellules destinées à la médecine générale » - Affectation des résultats

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD expose à l'assemblée que le budget annexe « Maison de santé - Acquisition de cellules destinées à la médecine générale » présente un besoin de financement en section de d'investissement :

Fonctionnement :	
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 :	- €
Résultat de fonctionnement 2020 reporté :	19 634,52 €
Résultat de fonctionnement de clôture 2021 :	19 634,52 €
Investissement :	
Solde d'investissement de l'exercice 2021	- 10 952,13 €
Solde d'investissement 2020 reporté :	- 33 693,22 €
Solde d'investissement de clôture 2021 :	- 44 645,35 €
Solde des restes à réaliser :	- €
Besoin de financement :	- 44 645,35 €

Considérant le résultat de fonctionnement de clôture 2021, Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2021 soit la somme de **19 634.52 €** à l'article 1068 - réserves diverses du budget primitif 2022 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter l'affectation telle que proposée (votants : 21 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 21).

Vote des taux d'imposition 2022 – Taxes foncières

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances », réunie le 28 mars dernier, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale et de maintenir les taux d'imposition comme suit pour 2022 : 37.25 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 36,70 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter cette proposition (votants : 21 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 21).

Don à l'Ukraine

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en lien avec Madame Nelly COTTAIS, Adjointe aux Affaires Sociales, la commission Finances, réunie le 28 mars dernier, a émis le souhait, en solidarité avec l'Ukraine et sa population, d'effectuer un don financier à hauteur d'1.00 € par habitant.

En effet, après avoir collaboré à la collecte de don de matériel avec la Protection civile, la commune souhaite contribuer elle aussi à cette solidarité.

De plus, l'AMF a communiqué la nécessité désormais d'obtenir des dons financiers permettant notamment l'achat de matériel spécifique, tels que des médicaments et dispositifs médicaux de secours, ou des groupes électrogènes qui ne peuvent faire l'objet de dons de particuliers et doivent être achetés.

Afin de sécuriser et centraliser les dons des collectivités en soutien à l'Ukraine, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a activé le fonds *Faceco* (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales). Celui-ci a été créé en 2013, pour les dons des collectivités vers les pays victimes de catastrophes ou de conflits.

Les avantages de ce fonds sont « la garantie que la gestion des fonds sera confiée à des agents de l'Etat experts dans l'aide humanitaire d'urgence » et la « traçabilité » des fonds puisque le ministère tiendra les donateurs informés des actions menées.

Une fois la délibération prise, les collectivités doivent faire un virement à la DGFIP sur un compte spécifique en mentionnant « Action Ukraine ». Il faut ensuite envoyer un mail ou courrier à la Direction des finances

publiques pour l'étranger avec une copie de la délibération, la date de versement et l'affectation des fonds (copie au centre de crise et de soutien du MEAE).

Au terme de son exposé, Monsieur le Maire propose de valider un don financier d'1.00 € par habitant, soit 3 351.00 € au fonds FACECO, à l'attention de l'Ukraine.

Madame Nelly COTTAIS, Adjointe, rappelle qu'une collecte de dons a été réalisée sur la commune en lien avec la Protection Civile et l'AMF. Beaucoup de produits de première nécessité ont été collectés mais le besoin aujourd'hui est davantage les dons financiers pour notamment l'achat de matériel médical.

Madame Christèle POTTIER, Adjointe, indique, à titre personnel, être favorable à ce type d'actions. Elle demande si une mutualisation est envisagée au niveau de la communauté de communes pour des ambitions plus grandes.

Monsieur le Maire indique que la question a été évoquée en conseil communautaire la veille. La question était également à l'ordre du jour du dernier conseil des Maires mais n'a pu être traitée pour le moment.

Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint et vice-président de Vallons de Haute Bretagne Communauté, indique que la possibilité d'abonder les aides des communes (chaque commune décidant de son côté) a été évoquée. Les discussions sont en cours.

Monsieur le Maire indique lui avoir été sollicité par un habitant de la commune pour la collecte, via une association, de dons financiers qui seraient ensuite versés au CCAS pour aider les réfugiés ukrainiens accueillis sur la commune. Madame Nelly COTTAIS, Adjointe aux affaires sociales, doit le rencontrer avant le prochain CCAS. Il est également prévu d'aider ces réfugiés ukrainiens à constituer un dossier pour un logement social.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter cette proposition (votants : 21 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 21).

BUDGETS PRIMITIFS 2022

Prospective financière

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD présente à l'assemblée la prospective financière, établie pour la période 2022 à 2025.

Il explique que cette prospective financière repose sur des hypothèses d'évolution :

- des dépenses de fonctionnement, soit par exemple une augmentation de 2.5% pour les charges générales, pourcentage qui s'applique sur les prévisions budgétaires 2022, et intègre donc les hausses prévues sur le coût de l'électricité, du gaz et du carburant, soit 50 000.00 € environ ce qui est déjà relativement impactant.
- des recettes de fonctionnement, avec une évolution plutôt stable, autour de 1.00%, et pour les produits fiscaux, un taux de fiscalité constant et une augmentation de 1.00% des bases pour tenir compte d'un effet population.

Sur la base de ces hypothèses, l'épargne brute, soit la différence entre les produits et charges réels, serait de :

2022 : 361 750.00 €

2023 : 298 033.00 €

2024 : 231 252.00 €

2025 : 161 262.00 €

Avec l'évolution de la charge d'emprunt, soit 298 743.00 € en 2023, 257 937.00 € en 2024 et 165 743.00 € (suite au remboursement de deux prêts) en 2025, l'épargne nette, soit le disponible pour autofinancer de nouvelles dépenses s'établirait à :

2022 : 63 007.00 €

2023 : - 710.00 €

2024 : - 26 686.00 €

2025 : - 4 481.00 €

Madame Armelle LE MOAL, Conseillère Municipale, s'interroge sur la capacité de la commune à s'engager dans la construction d'une nouvelle salle multi-activités avec une tendance aussi pessimiste.

Monsieur LEGOURD rappelle que la prospective financière est construite sur des recettes stables. Elle n'a pas pour objectif d'alerter mais de dégager une tendance. Savoir où l'on va, permet d'agir. Il n'est pas possible d'agir sur toutes les charges, comme celles du personnel (qui représente 50.00% des charges de fonctionnement), mais sur les autres oui. Il y a beaucoup d'actions à mettre en œuvre. Il faudra être créatif.

Monsieur le Maire rappelle également que la commune a engagé une politique d'acquisitions foncières. C'est un investissement qui permettra plus tard de dégager de l'autofinancement.

Madame LE MOAL, Conseillère Municipale, demande la valeur de ces réserves foncières.

Monsieur LEGOURD explique que l'objectif, avec ces réserves foncières, est la réalisation d'un lotissement d'environ 15 lots, ce qui devrait permettre, en se basant sur une opération comme celle du lotissement de la Touche, de dégager une recette d'environ 150 000.00 €.

Madame Valérie DUVAL, Conseillère Municipale, quitte la séance.

Budget Commune – Approbation du budget primitif 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD présente le projet de budget primitif « Commune » proposé par la commission « Finances » pour l'exercice 2022.

Concernant l'investissement, Monsieur LEGOURD rappelle la méthode de travail à savoir l'établissement d'une liste à partir des projets proposés par les différentes commissions et l'attribution, en fonction d'une enveloppe disponible, de priorités :

- *Priorité 1 : exercice en cours*
- *Priorité 2 : court et moyen terme*
- *Priorité 3 : au-delà du mandat*

Il rappelle qu'il s'agit bien sûr de propositions et que les priorités pourront toujours évoluer en fonction des besoins.

Madame Armelle LE MOAL, Conseillère Municipale, demande comment va évoluer le coût de la piscine communautaire au regard notamment de l'augmentation du prix des matériaux.

Monsieur LEGOURD indique que les marchés de travaux ont été signés et le coût de l'équipement est maintenant connu. Les prix évolueront en fonction des index prévus dans les marchés. Les travaux doivent débuter prochainement avec une ouverture prévue pour fin 2023 ou début 2024.

Monsieur Jacques LARRAY, demande ce qui est prévu pour les communes qui, comme BOURG-DES-COMPTES, auront contribué au financement de la piscine. Ces communes pourront-elles bénéficier d'un tarif préférentiel ?

Monsieur LEGOURD précise que rien n'est tranché pour le moment. Les communes de VHBC ne participent pas toutes au financement de cet équipement. Un tarif pour les écoles a été évoqué mais les modalités restent à définir.

Madame Sophie ELUDUT, Conseillère Municipale, demande des précisions sur les 24 000.00 € prévus pour la climatisation de la maison de santé.

Monsieur le Maire précise que les travaux concernent uniquement la climatisation de la partie Médecine Générale. Les autres propriétaires ont été interrogés mais aucun n'a indiqué être intéressé par l'installation d'une climatisation.

Madame LE MOAL souligne que rien n'est prévu sur ce budget 2022 pour le financement d'une salle multi-activités.

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint en charges des Finances, est chargé de travailler sur l'enveloppe financière affectée à ce projet.

Monsieur LEGOURD indique qu'un montant de 2 500 000.00 € TTC a été donné lors de la dernière commission « Finances ». Ce montant a été calculé sur la base des projets prévus en priorités 1 et 2, la simulation du FCTVA et sur la baisse de la charge d'emprunts à compter de 2024 ce qui laisserait la capacité à contracter un nouvel emprunt de 240 000.00 €.

Au terme de la présentation de la section de fonctionnement, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le projet de budget primitif « Commune ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (votants : 21 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 21) d'adopter la section de fonctionnement du budget primitif « Commune » pour l'exercice 2022 laquelle s'équilibre à la somme de 4 124 815,00 €.

Au terme de la présentation de la section d'investissement, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le projet de budget primitif « Commune ».

Monsieur LARRAY souhaite s'exprimer à propos de ce budget qu'il estime sincère. Deux lignes de dépenses l'interpellent toutefois. La première concerne les crédits prévus pour la climatisation de la maison de santé. Il rappelle qu'il existe des dispositifs réversibles. La deuxième concerne la salle commune. Il rappelle avoir déjà attiré l'attention sur son coût et indique ne pas comprendre cette immense baie vitrée donnant sur la rue. Au regard de ces éléments de contenu, il s'abstiendra lors du vote de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (votants : 21 – Abstention : 1 – Contre : 0 – Pour : 20) d'adopter la section d'investissement du budget primitif « Commune » pour l'exercice 2022 laquelle s'équilibre à la somme de 2 274 324,00 €.

Pour rappel et conformément au règlement budgétaire et financier adopté par délibération en date du 22 février 2022, le budget est voté par nature au niveau du chapitre pour chacune des deux sections (avec les opérations d'équipement pour information).

Budget annexe Assainissement – Approbation du budget primitif 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Pascale JEGO, Directrice Générale des Services.

Madame JEGO présente le projet de budget primitif « Assainissement » proposé par la commission « Finances » pour l'exercice 2022.

Au terme de cette présentation, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer, par section, sur le projet de budget primitif « Assainissement » pour l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (votants : 21 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 21) :

- **d'adopter la section d'exploitation du budget primitif « Assainissement » laquelle s'équilibre à la somme de 303 851,00 €.**
- **d'adopter la section d'investissement du budget primitif « Assainissement » laquelle s'équilibre à la somme de 253 308,00 €.**

Pour rappel et conformément au règlement budgétaire et financier adopté par délibération en date du 22 février 2022, le budget est voté par nature au niveau du chapitre pour chacune des deux sections.

Budget annexe Energie photovoltaïque – Approbation du budget primitif 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Pascale JEGO, Directrice Générale des Services.

Madame JEGO présente le projet de budget primitif « Energie photovoltaïque » proposé par la commission « Finances » pour l'exercice 2022.

Au terme de cette présentation, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer, par section, sur le projet de budget primitif « Energie photovoltaïque » pour l'exercice 2022.

Monsieur Franck SEROUX, Conseiller Municipal, indique qu'il était prévu pour améliorer l'efficacité des panneaux de les nettoyer. Il demande ce qu'il en est.

Monsieur le Maire précise que deux entreprises ont refusé d'intervenir au regard de la nature des panneaux. D'autres entreprises seront consultées. Le dossier est entre les mains de Monsieur EBSWORTH, nouveau responsable des services techniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (votants : 21 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 21) :

- **d'adopter la section d'exploitation du budget primitif « Energie photovoltaïque » laquelle s'équilibre à la somme de 88 269,00 €.**
- **d'adopter la section d'investissement du budget primitif « Energie photovoltaïque » laquelle s'équilibre à la somme de 30 314,00 €.**

Pour rappel et conformément au règlement budgétaire et financier adopté par délibération en date du 22 février 2022, le budget est voté par nature au niveau du chapitre pour chacune des deux sections.

Budget annexe Lotissement commercial de la Janaie – Approbation du budget primitif 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Pascale JEGO, Directrice Générale des Services.

Madame JEGO présente le projet de budget primitif « Lotissement commercial de la Janaie » proposé par la commission « Finances » pour l'exercice 2022.

Au terme de cette présentation, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer, par section, sur le projet de budget primitif « Lotissement commercial de la Janaie » pour l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (votants : 21 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 21) :

- **d'adopter la section de fonctionnement du budget primitif « Lotissement commercial de la Janaie » laquelle s'équilibre à la somme de 221 345,00 €.**
- **d'adopter la section d'investissement du budget primitif « Lotissement commercial de la Janaie » laquelle s'équilibre à la somme de 404 175,00 €.**

Pour rappel et conformément au règlement budgétaire et financier adopté par délibération en date du 22 février 2022, le budget est voté par nature au niveau du chapitre pour chacune des deux sections.

Budget annexe « Maison de santé - Acquisition de cellules destinées à la médecine générale » – Approbation du budget primitif 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Pascale JEGO, Directrice Générale des Services.

Madame JEGO présente le projet de budget primitif « Maison de santé - Acquisition de cellules destinées à la médecine générale » proposé par la commission « Finances » pour l'exercice 2022.

Au terme de cette présentation, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer, par section, sur le projet de budget primitif « Maison de santé - Acquisition de cellules destinées à la médecine générale » pour l'exercice 2022.

Pour les raisons déjà évoquées plus haut, Monsieur Jacques LARRAY indique qu'il s'abstiendra pour le vote de ce budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (votants : 21 – Abstention : 1 – Contre : 0 – Pour : 20) :

- **d'adopter la section de fonctionnement du budget primitif « Maison de santé - Acquisition de cellules destinées à la médecine générale » laquelle s'équilibre à la somme de 24 410,00 €.**
- **d'adopter la section d'investissement du budget primitif « Maison de santé - Acquisition de cellules destinées à la médecine générale » laquelle s'équilibre à la somme de 96 274,00 €.**

Pour rappel et conformément au règlement budgétaire et financier adopté par délibération en date du 22 février 2022, le budget est voté par nature au niveau du chapitre pour chacune des deux sections.

Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint, tient à remercier les élus et les différentes commissions pour le travail effectué dans le cadre de la préparation des budgets de l'exercice, de même que Madame Pascale JEGO, Directrice Générale des Services.

Bâtiments

Convention d'aide au financement pour la réalisation d'un audit énergétique au complexe des Noës

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a sollicité le Pays des Vallons de Vilaine via son Conseiller en énergie Partagé pour la réalisation d'une étude énergie sur l'ensemble du patrimoine communal sur la période 2016-2019.

Ce rapport a mis en avant des consommations importantes en électricité au niveau du complexe des Noës et la réalisation d'un audit énergétique a été décidée.

En 2021, le Pays des Vallons de Vilaine a été lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt SEQUOIA du programme ACTEE 2 (Actions des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) porté par la FNCCR

(Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies). Le programme ACTEE vise à proposer un service d'accompagnement pour les communes souhaitant initier des projets d'efficacité énergétique pour les bâtiments publics.

Dans le cadre de ce programme ACTEE 2, le Pays des Vallons de Vilaine a retenu la candidature de la commune pour la réalisation d'un audit énergétique au complexe des Noës et propose la signature d'une convention.

En signant cette convention, la commune s'engage :

- à désigner un référent qui suivra le dossier
- à participer aux réunions avec le prestataire
- à solliciter et convier le CEP accompagnant la commune.
- à informer le CEP des travaux faisant suite à la réalisation de l'étude engagée sur le bâtiment concerné.

En signant cette convention, le Pays des Vallons de Vilaine s'engage :

- à accompagner financièrement la réalisation d'un audit.
- à proposer à la commune un appui technique et juridique, par le biais de son CEP, dans la réalisation de son audit.

Au terme de son exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention s'y rapportant avec le Pays des Vallons de Vilaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter cette proposition (votants : 21 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 21).

Convention d'aide au financement pour la réalisation d'un audit énergétique au restaurant scolaire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a sollicité le Pays des Vallons de Vilaine via son Conseiller en énergie Partagé pour la réalisation d'une étude énergie sur l'ensemble du patrimoine communal sur la période 2016-2019.

Ce rapport a mis en avant des consommations importantes en électricité et gaz au niveau du restaurant scolaire et la réalisation d'un audit énergétique a été décidée.

En 2021, le Pays des Vallons de Vilaine a été lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt SEQUOIA du programme ACTEE 2 (Actions des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) porté par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies). Le programme ACTEE vise à proposer un service d'accompagnement pour les communes souhaitant initier des projets d'efficacité énergétique pour les bâtiments publics.

Dans le cadre de ce programme ACTEE 2, le Pays des Vallons de Vilaine a retenu la candidature de la commune pour la réalisation d'un audit énergétique au restaurant scolaire et propose la signature d'une convention.

En signant cette convention, la commune s'engage :

- à désigner un référent qui suivra le dossier
- à participer aux réunions avec le prestataire
- à solliciter et convier le CEP accompagnant la commune.
- à informer le CEP des travaux faisant suite à la réalisation de l'étude engagée sur le bâtiment concerné.

En signant cette convention, le Pays des Vallons de Vilaine s'engage :

- à accompagner financièrement la réalisation d'un audit.
- à proposer à la commune un appui technique et juridique, par le biais de son CEP, dans la réalisation de son audit.

Au terme de son exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention s'y rapportant avec le Pays des Vallons de Vilaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter cette proposition (votants : 21 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 21).

Convention d'aide au financement pour la réalisation d'un contrôle de performance et d'optimisation énergétique – systèmes Chauffage-Ventilation-Climatisation au groupe scolaire Les Rondines

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a sollicité le Pays des Vallons de Vilaine via son Conseiller en énergie Partagé pour la réalisation d'une étude énergie sur l'ensemble du patrimoine communal sur la période 2016-2019.

Ce rapport a mis en avant des consommations importantes en électricité et gaz au niveau du groupe scolaire Les Rondines et la réalisation d'une étude Chauffage-Ventilation-Climatisation a été décidée.

En 2021, le Pays des Vallons de Vilaine a été lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt SEQUOIA du programme ACTEE 2 (Actions des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) porté par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies). Le programme ACTEE vise à proposer un service d'accompagnement pour les communes souhaitant initier des projets d'efficacité énergétique pour les bâtiments publics.

Dans le cadre de ce programme ACTEE 2, le Pays des Vallons de Vilaine a retenu la candidature de la commune pour la réalisation de cette étude Chauffage-Ventilation-Climatisation et propose la signature d'une convention.

En signant cette convention, la commune s'engage :

- à désigner un référent qui suivra le dossier
- à participer aux réunions avec le prestataire
- à solliciter et convier le CEP accompagnant la commune.
- à informer le CEP des travaux faisant suite à la réalisation de l'étude engagée sur le bâtiment concerné.

En signant cette convention, le Pays des Vallons de Vilaine s'engage :

- à accompagner financièrement la réalisation d'un audit.
- à proposer à la commune un appui technique et juridique, par le biais de son CEP, dans la réalisation de son audit.

Au terme de son exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention s'y rapportant avec le Pays des Vallons de Vilaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter cette proposition (votants : 21 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 21).

Madame Caroline HAMON, Conseillère Municipale, demande si ces audits ont été lancés.

Monsieur le Maire le confirme s'agissant du complexe des Noës et du restaurant scolaire. Pour le groupe scolaire Les Rondines, l'étude sera lancée à l'automne afin de disposer d'éléments sur une période complète de chauffage.

Domaine et patrimoine

Cession d'une partie de chemin rural et d'une partie de voie communale à « L'Aubinais »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a été saisie de plusieurs demandes d'acquisition de voies communales et de chemins ruraux et notamment une demande de Monsieur Jérôme ALLAIN pour l'acquisition d'une partie du chemin rural n° 31 et d'une partie de la voie communale n° 26 sises à « L'Aubinais ».

Considérant l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 février au 20 février 2021,

Considérant l'avis favorable avec réserves du commissaire enquêteur à ce projet de cession d'une partie du chemin rural n° 31 et d'une partie de la voie communale n° 26 à « L'Aubinais »,

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 9 mars 2021 approuvant l'aliénation de la partie du chemin rural n° 31 ainsi que le déclassement de la partie de la voie communale n° 26 en vue de leur cession,

Considérant l'engagement de Monsieur Jérôme ALLAIN à créer une voie de substitution pour maintenir la continuité de la desserte avec le chemin rural n° 31,

Considérant l'avis du Domaine en date 17 mars 2022,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'acter la désaffectation de la partie du chemin rural n° 31 et sa cession à Monsieur Jérôme ALLAIN.
- d'acter la cession à Monsieur Jérôme ALLAIN de la partie de la voie communale n° 26.
- de fixer le prix de vente des parties de chemin et voie concernées à 2.00 € le m² soit 1 818.00 € pour une surface de 909 m². La cession à Monsieur Jérôme ALLAIN sera conditionnée :
 - à la réception des travaux de la voie de substitution et à sa rétrocession à la commune au prix de 1 818.00 € pour une surface de 1 227 m².
 - à la constitution d'une servitude avec le propriétaire des parcelles ZE 24 – 25 -26 27 et 86 afin de garantir l'écoulement des eaux de sortie de la fosse septique dudit propriétaire.
- d'acter que l'ensemble des frais liés à cette affaire seront à la charge de Monsieur Jérôme ALLAIN.
- de l'autoriser à signer l'acte notarié qui sera établi Maître Guillaume JOUIN, notaire à BRUZ, ainsi que tous les documents relatifs à cette vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter ces propositions (votants : 21 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 21).

Cession d'une voie communale et d'un délaissé à « La Chalouzaïs »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a été saisie de plusieurs demandes d'acquisition de voies communales et de chemins ruraux et notamment une demande de Monsieur Jacques PELVE pour l'acquisition de la voie communale n° 63 et d'un délaissé à « La Chalouzaïs ».

Considérant l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 février au 20 février 2021 s'agissant de la cession de la voie communale n° 63,

Considérant l'avis favorable du commissaire enquêteur,

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 9 mars 2021 approuvant le déclassement de la voie communale n° 63 en vue de sa cession,

Considérant l'avis du Domaine en date du 21 février 2022,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'acter la cession à Monsieur Jacques PELVE de la voie communale n° 63 et d'un délaissé soit 5 048 m².
- de fixer le prix de vente de la voie communale et du délaissé concernés à 2.00 € le m² soit un prix de 10 096.00 €.
- d'acter que l'ensemble des frais liés à cette affaire seront à la charge de Monsieur Jacques PELVE.
- de l'autoriser à signer l'acte notarié qui sera établi Maître Guillaume JOUIN, notaire à BRUZ, ainsi que tous les documents relatifs à cette vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter ces propositions (votants : 21 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 21).

Cession d'un délaissé à « La Chalouzais »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a été saisie de plusieurs demandes d'acquisition de voies communales et de chemins ruraux, mais aussi d'une demande de Madame Gabriel NERBONNE pour l'acquisition d'un délaissé à « La Chalouzais ».

Considérant l'avis du Domaine en date du 21 février 2022,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'acter la cession à Madame Gabriel NERBONNE d'un délaissé à « La Chalouzais ».soit 1 026 m².
- de fixer le prix de vente du délaissé concerné à 2.00 € le m² soit un prix de 2 052.00 €.
- d'acter que l'ensemble des frais liés à cette affaire seront à la charge de Madame Gabriel NERBONNE.
- de l'autoriser à signer l'acte notarié qui sera établi Maître Guillaume JOUIN, notaire à BRUZ, ainsi que tous les documents relatifs à cette vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter ces propositions (votants : 21 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 21).

Convention avec la société AGRI-BIOENERGIES pour l'aménagement de la voie communale n° 34

Dans l'attente d'éléments complémentaires, Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'examen de ce point est reporté.

Intercommunalité

Dispositif Argent de poche - Convention avec Vallons de Haute Bretagne Communauté

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le dispositif Argent de poche offre la possibilité, aux jeunes de 16 à 18 ans domiciliés sur la commune, d'effectuer de petits chantiers durant les vacances dans les différents services de la commune : mairie, services techniques, école, restaurant scolaire, salle des Noës, médiathèque et EHPAD (lorsque la situation sanitaire le permet). Ce dispositif a évolué en 2019. Coordonné depuis 2010 par le service Information Jeunesse de VHBC, il est désormais financé par Vallons de Haute Bretagne Communauté et animé par les communes.

La répartition du nombre de chantiers proposés par commune et financés par VHBC est équilibrée au prorata du nombre d'habitants par commune, ce qui représente 7 chantiers à pourvoir pour BOURG-DES-COMPTES.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser le Maire à signer la convention avec Vallons de Haute Bretagne Communauté précisant les modalités d'organisation et de partenariat de la commune au dispositif « Argent de poche ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter cette proposition (votants : 21 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 21).

Compte-rendu des décisions du Maire prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délégation donnée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision.2022.006 : en date du 25 février 2022 portant renonciation à l'exercice du droit de préemption sur les parcelles cadastrées : B 1835 et B 1836 d'une superficie totale de 1448 m², situées « 21 rue Anjela Duval ».

Décision.2022.007 : en date du 5 mars 2022 portant renonciation à l'exercice du droit de préemption sur la parcelle cadastrée : B 1853 d'une superficie totale de 453 m², située « 29 rue Anjela Duval ».

Décision.2022.008 : en date du 11 mars 2022 portant renonciation à l'exercice du droit de préemption sur la parcelle cadastrée : AB 638 d'une superficie totale de 3065 m², située « 2 les Saints-Thomas ».

Décision.2022.009 : en date du 11 mars 2022 portant renonciation à l'exercice du droit de préemption sur les parcelles cadastrées : A 1882 et A 638 d'une superficie totale de 3410 m², située « 1 et 3 les Saints-Thomas ».

Madame Caroline HAMON, Conseillère Municipale, demande des précisions concernant les décisions relatives aux Saints-Thomas.

Monsieur le Maire indique que les décisions n° 2022.008 et 2022.009 concernent la vente de biens bâtis, à des particuliers d'une part, à une SCI d'autre part.

Questions et informations diverses

Jury d'assises

Le tirage au sort des neuf personnes qui figureront sur la liste préparatoire à la composition du jury d'assises est effectué en séance à partir de la liste générale des électeurs.

Prochain conseil

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la date prévisionnelle du prochain conseil à savoir le mardi 31 mai à 19 heures (séance reportée depuis au 7 juin).

Transfert du débit de tabac

Monsieur le Maire informe le conseil du transfert, à compter du 25 avril prochain, du débit de tabac du 11 Place de l'Eglise au 13 rue de la Gare. Une laverie devrait s'installer à la place du débit de tabac.

Problème de déversement d'eau usée

Monsieur le Maire informe le conseil d'un déversement d'eau usée dans le ruisseau de la Chalouzaïs. Ce déversement, constaté ce jour, est consécutif à un bouchage du réseau secondaire arrivant sur la station d'épuration provoquant une mise en charge du réseau. Cette mise en charge a eu pour conséquence un débordement au niveau d'un tampon sur le système de collecte secondaire en direction de la Chalouzaïs. L'incident a fait l'objet d'une déclaration à la police de l'eau.

Accident de car

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un accident de car s'est produit la veille sur la route entre BOURG-DES-COMPTES et PLECHATEL, côté PLECHATEL. Le car s'est couché dans un fossé mais aucun blessé n'est à déplorer.

Services techniques

Monsieur le Maire informe le conseil de la prise de fonction de Monsieur William EBSWORTH, nouveau responsable des services techniques. Monsieur Xavier LEPIERRE a également été recruté pour le remplacement de Monsieur Thierry BRULE, adjoint au responsable des services techniques, suite à sa mutation dans une autre collectivité (arrivée prévue le 1^{er} juillet prochain). Enfin, un appel à candidature est en cours pour le remplacement de Monsieur Gaël DEBRAY, adjoint technique, suite à son départ prochain à la retraite.

Madame Sylvie FONTAINE, Conseillère Municipale déléguée :

Informe le Conseil Municipal :

- de l'organisation d'une randonnée le 14 mai prochain pour la découverte du patrimoine naturel de la commune.
- qu'au regard de l'arrivée récente du nouveau responsable des services techniques, la commune ne participera pas cette année au concours des villes et villages fleuris ;
- de l'organisation fin avril d'une commission « Environnement et cadre de vie ». La date sera précisée ultérieurement.

Monsieur Charles JOUIN, Conseiller Municipal délégué :

Informe le Conseil Municipal :

- qu'une étape est prévue le 4 mai 2022 au soir sur la commune dans le cadre d'un raid à vélo organisé par des soldats commandos, entre leur base située à ORLEANS/BRICY et SAINT-MARCEL, haut lieu de la résistance bretonne.

Monsieur Franck SEROUX, Conseiller Municipal délégué :

Informe le Conseil Municipal :

- de l'organisation le mardi 12 avril d'une commission « Communication ». A l'ordre du jour de cette réunion : la préparation du prochain « MAG », un point sur la communication autour de l'activité canoës kayaks cet été et un point sur la charte graphique suite à la création du nouveau logo.
- de la réunion organisée le mardi 8 mars dernier avec la commission « Scolaire – Enfance et Jeunesse » pour la mise à jour du site internet (ne pas hésiter à solliciter la commission « Communication » pour ce type de réunion).
- d'un travail en cours pour une communication autour des travaux d'aménagement de la RD 47.
- qu'un contact a été pris (avec Monsieur Yves THILLOU) avec le musée AULNETTE du SEL-DE-BRETAGNE. Le musée serait d'accord pour organiser quelque chose sur la commune dans le cadre des journées du patrimoine.

Madame Nelly COTTAIS, Adjointe :

Informe le Conseil Municipal :

- du CCAS organisé le 1^{er} mars dernier avec l'intervention de Monsieur Sébastien FAUQUEUR, administrateur provisoire de l'EHPAD « La Maison des Rondines » suite à la mise sous tutelle (depuis le 13 septembre 2021) pour un point sur sa mission.
- de la réunion organisée le 1^{er} avril dernier avec l'ARS et le Département s'agissant des solutions envisagées pour l'EHPAD au terme de la mission de Monsieur FAUQUER (qui prendra fin le 12 septembre 2022) : à savoir un regroupement avec les communes de GOVEN et/ou GUICHEN, un regroupement avec VAL D'ANAST et enfin l'embauche d'un nouveau directeur. Le Département a proposé une réunion avec les maires et directeurs d'établissements des communes de GOVEN et GUICHEN pour en discuter.
- de la prochaine réunion du CCAS, prévue le jeudi 7 avril prochain, salle de l'ADMR.
- de l'organisation d'une réunion de la commission « Affaires sociales et festivités » le mardi 26 avril à 19 heures.

Monsieur Yves THILLOU, Adjoint :

Informe le Conseil Municipal :

- du bilan du carnaval organisé le samedi 26 mars dernier. La participation a été moyenne. L'organisation sera à revoir pour impliquer les deux écoles et l'animation jeunesse.
- du grand trail des Vallons de la Vilaine organisé le dimanche 3 avril dernier (plus de 200 coureurs).
- de l'organisation d'une animation autour du rugby le samedi 30 avril prochain.
- des propositions faites pour la dénomination des salles de la commune (à valider lors d'un prochain conseil).

Salle des sports : salle Auguste ROBERT

Salle multi-activités : DOJO

Ancienne bibliothèque : Per JAKEZ HELIAS

Salle polyvalente cote parking : Janine CHARRAT

Petite salle polyvalente cote rue de la Courbe : COMTESSE de SEGUR

Salle exposition : Jean Marie VALENTIN

Salle de l'école des Rondines : Françoise DOLTO

Monsieur Alexis ADRIEN, Conseiller Municipal, s'interroge sur le respect de la parité entre noms d'hommes et de femmes.

Monsieur le Maire indique qu'il a été fait attention au respect de la parité lors du choix des noms. Il reste une salle à dénommer : la salle commune, 28 rue de la Gare.

Monsieur Stéphane ROBERT, Adjoint :

Informe le conseil Municipal :

- des travaux en cours pour l'aménagement de la RD 47 (un point sécurité a été fait avec l'entreprise en charge des travaux et le Département pour la mise en place de la signalisation dans le respect des normes en vigueur).
- de l'organisation d'une réunion publique le vendredi 29 avril à 19 heures pour la présentation aux riverains du projet d'aménagement de la rue des Ajoncs (rendez-vous sur place).
- de l'organisation d'une commission « Travaux – Bâtiments – Voirie » le mardi 3 mai à 19 heures (à l'ordre du jour de cette réunion : l'aménagement de la rue de la Morandière et de la rue de la Courbe . Rendez-vous sur le parking de la Courbe).

Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint :

Informe le Conseil Municipal :

- de l'organisation d'une commission « Finances » le lundi 16 mai à 19 heures et d'une commission « Développement Economique » le lundi 23 mai 2022 à 19 heures.

Monsieur Alexis ADRIEN, Conseiller Municipal, souhaite revenir sur la réunion de travail organisée par VHBC dans le cadre du projet d'extension de la ZA du Mafay, le 1^{er} avril dernier. Une douzaine de riverains y ont participé. L'objectif était de travailler sur des éléments qualitatifs à prendre en compte dans le cadre du projet de ZAC. Mais cette réunion, qui s'est déroulée en l'absence d'élus de VHBC hormis celle de Monsieur le Maire en visioconférence, a surtout été l'occasion de se plaindre du projet d'extension.

Monsieur Jacques LARRAY, Conseiller Municipal, indique avoir été alerté par un riverain sur un problème de pollution sur le réseau Eau Usée, dont l'origine serait identifiée comme une inversion de branchement.

Monsieur le Maire indique avoir reçu ce jour la confirmation que les travaux pour résoudre ce problème ont été réalisés. Le riverain concerné en a été informé par téléphone.

Monsieur Franck SEROUX, Conseiller Municipal, souhaite savoir si la commune dispose d'éléments quant à la réalisation des travaux de sécurisation vers la halte ferroviaire.

Monsieur le Maire indique avoir sollicité un rendez-vous avec le Département pour évoquer l'aménagement de la RD 47. Ce point sera également à l'ordre du jour de cette rencontre.

S'agissant de l'éclairage sur le pont de la Vilaine, Monsieur Stéphane ROBERT, Adjoint, précise que la commande a été passée auprès du SDE 35.

Monsieur Noël NOURRISSON, Conseiller Municipal, demande si la commune dispose d'éléments quant à une intervention suite à l'éboulement sur le chemin de halage.

Monsieur le Maire indique ne disposer d'aucune information.

La séance est levée à 20 heures 40.